

BE-A0542\_715565\_715515\_FRE

Inventaire des archives du notaire Henri  
Huyberechts (1925-1953)



Het Rijksarchief in België  
Archives de l'État en Belgique  
Das Staatsarchiv in Belgien  
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

---

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès et de reproduction.....	4
Caractéristiques matérielles et contraintes techniques.....	4
Instruments de recherche.....	4
Recommandations pour l'utilisation.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	6
Producteur d'archives.....	6
Nom.....	6
Historique.....	6
Archives.....	6
Historique.....	6
Acquisition.....	7
Contenu et structure.....	8
Contenu.....	8
Sélections et éliminations.....	8
Accroissements / compléments.....	8
Mode de classement.....	8
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	9
Archives du notaire Huyberechts Henri.....	9
1 - 15 Répertoires des actes notariés. 6 mars 1925 - 29 mai 1953.....	9
16 - 77 Minutes des actes notariés. 4 mai 1925 - 29 mai 1953.....	10

## Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:  
Notaire Huyberechts Henri

Période:  
1925-1953

Numéro du bloc d'archives:  
BE-A0542.667

Etendue:

- Etendue inventoriée: 8.00 m
- Dernière cote d'inventaire: 77.00

Dépôt d'archives:  
Archives de l'Etat à Louvain-la-Neuve

Producteurs d'archives:  
Huyberechts, Henri, 1892-1953

## Consultation et utilisation

### *CONDITIONS D'ACCÈS ET DE REPRODUCTION*

Conformément à l'article 62 de la loi du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), seuls les actes et les répertoires notariaux de plus de 100 ans sont publics. Quiconque peut les consulter sans justifier de son identité. Leur consultation est toutefois soumise aux règlements en vigueur aux Archives de l'État. Les Archives de l'État n'autorisent la consultation des documents de moins de 100 ans qu'au chercheur muni d'une autorisation écrite par laquelle un notaire (pas nécessairement le notaire déposant ou son successeur) atteste qu'il est *une personne intéressée en nom direct, héritier ou ayant droit*. Cette autorisation ne vaut que pour le ou les actes spécifiés et non pour un volume ou une année. Le notaire déposant peut consulter les actes de moins de 100 ans qu'il a lui-même déposés ; cette disposition s'applique également à ses successeurs et suppléants. S'il délègue un membre de son étude ou de son association pour faire des recherches, celui-ci doit être muni d'une procuration. Seules les reproductions obtenues par numérisation (scanner) ou par reader-printer sont autorisées. La reproduction des actes de plus de 100 ans est en principe libre. Elle est soumise au tarif en vigueur aux Archives de l'État. Le notaire déposant peut obtenir des reproductions de ses propres actes notariés ou de ceux de ses prédécesseurs, au tarif en vigueur aux Archives de l'État. L'autorisation délivrée afin de consulter un acte de moins de 100 ans n'entraîne pas automatiquement le droit d'en recevoir une reproduction. Si le demandeur souhaite une copie de l'acte - ce qui est le cas le plus souvent -, le notaire doit le mentionner explicitement sur son autorisation et donner une identification exacte de l'acte.

### *CARACTÉRISTIQUES MATÉRIELLES ET CONTRAINTES TECHNIQUES*

Il est demandé aux lecteurs de manipuler avec délicatesse les documents décrits dans le présent inventaire.

### *INSTRUMENTS DE RECHERCHE*

Aucun instrument de recherche n'existait précédemment pour ces documents.

### *RECOMMANDATIONS POUR L'UTILISATION*

Si la date de l'acte notarié recherché n'est pas connue, il est recommandé aux lecteurs d'entamer leurs recherches par la consultation des répertoires des actes. Cette consultation leur permettra de ne pas perdre inutilement du temps si l'acte recherché a, par exemple, été joint à un autre acte. Les répertoires livrent la nature de l'acte, les noms des parties et un résumé de l'acte mais également de précieux renseignements quant aux formalités opérées auprès

---

de l'Administration de l'Enregistrement (date de l'enregistrement, références des volumes mais aussi la localisation du Bureau de l'Enregistrement compétent).

---

Histoire du producteur et des archives

## PRODUCTEUR D'ARCHIVES

### NOM

Henri Huyberechts.

### HISTORIQUE

Henri Huyberechts fut nommé notaire à Court-Saint-Etienne, le 25 février 1925, en remplacement de son père Jules Huyberechts démissionnaire <sup>1</sup>. Il y instrumenta du 6 mars 1925 au 29 mai 1953, veille de son décès. Il sera remplacé le 7 août 1953 par le notaire Albert Duchateau exerçant précédemment à Antoing <sup>2</sup>.

## ARCHIVES

### HISTORIQUE

Deux articles de la loi sur le notariat du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), modifiée et complétée notamment par les lois du 4 mai 1999, rappellent aux notaires l'obligation de conserver leurs minutes et répertoires : "*Les notaires seront tenus de garder minute de tous les actes qu'ils recevront. Ne sont néanmoins compris dans la présente disposition, les certificats de vie, procurations, actes de notoriété, quittances de fermages, de loyers, de salaires, arrérages de pensions et rentes, et autres actes simples qui, d'après les lois, peuvent être délivrés en brevet*" (article 20) et "*Les notaires tiendront répertoire de tous les actes qu'ils recevront. Toutefois, lorsque l'acte est reçu par plusieurs notaires, seul celui qui en conserve la minute ou le premier nommé si l'acte est reçu en brevet, l'inscrit à son répertoire*" (article 29) <sup>3</sup>. Quant à l'article 62 de la loi du 25 ventôse an XI contenant organisation du notariat, tel que remplacé par l'article 37 de la loi du 4 mai 1999, il constitue le fondement légal du dépôt des minutes et des répertoires. Il est formulé comme suit : "*Les détenteurs de minutes, tables et répertoires d'actes notariés datant de cinquante ans au moins, peuvent les déposer aux archives du Royaume dans la province ou l'arrondissement administratif où se trouve leur ressort.*"

- 
- 1 Henri Joseph Huyberechts est né à Bossut-Gottechain le 29 décembre 1892 et est décédé à Court-Saint-Etienne le 30 mai 1953. Son père instrumenta à Genappe et à Court-Saint-Etienne. Son oncle et son cousin étaient également notaires à Bossut-Gottechain. Arrêté royal de nomination du 25 février 1925. AELN, Tribunal de première instance de Nivelles. Généralités et Tribunal civil. Versement 2008, n°4.
  - 2 Albert Duchateau était notaire à Antoing mais aussi juge suppléant à la Justice de paix d'Antoing. Arrêté royal de nomination du 7 août 1953. AELN, Tribunal de première instance de Nivelles. Généralités et Tribunal civil. Versement 2008, n°6.
  - 3 Article 12 de la loi du 4 mai 1999 modifiant la loi du 25 ventôse an XI. M.B., 1er octobre 1999.

---

*Ces documents doivent obligatoirement être déposés s'ils datent de plus de septante-cinq ans, sauf dispense accordée par l'archiviste général du Royaume sur demande motivée. Ces documents peuvent être librement consultés après cent ans, sauf autorisation antérieure donnée par le ministre de la Justice ou son délégué. Les minutes, tables et répertoires d'actes notariés déposés aux archives du Royaume sont placés sous le contrôle de l'archiviste général du Royaume ".*

## ACQUISITION

Conformément à ces dispositions légales, Maître Yves Somville, officiant à Court-Saint-Etienne, a déposé aux Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, le 14 juillet 2016, les archives de Jules Huyberechts, notaire à Court-Saint-Étienne (1914-1924) et d'Henri Huyberechts, notaire à Court-Saint-Etienne (1925-1953).

## Contenu et structure

### *CONTENU*

Les archives notariales comprennent trois types de documents : les répertoires de minutes, les minutes et les tables alphabétiques. Les répertoires des minutes sont des listes récapitulatives des actes passés, qui précisent les noms des parties, les types d'actes et la date des actes. Ces listes sont le plus souvent présentées de manière chronologique.

La minute désigne l'original d'un acte authentique reçu par le notaire et conservé par lui. Sur base de cet original, le notaire délivre des copies (copies simples, authentiques, exécutoires) aux particuliers. Contrairement aux minutes, dans le cas d'actes reçus en brevet par le notaire l'original est remis aux clients, ce qui explique leur absence dans les archives notariales.

### Langues et écriture des documents

Les documents décrits dans le présent inventaire sont en français.

### *SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS*

Les minutes et répertoires d'actes notariés doivent être intégralement conservés.

### *ACCROISSEMENTS / COMPLÉMENTS*

Ce fonds est complet et ne devrait pas connaître d'accroissement.

### *MODE DE CLASSEMENT*

Ce fonds est composé de répertoires de minutes (nos 1 à 15) placés en tête de fonds, suivent les minutes des actes classées chronologiquement (nos 16 à 77).



---

## Description des séries et des éléments

### ARCHIVES DU NOTAIRE HUYBERECHTS HENRI

*1 - 15 RÉPERTOIRES DES ACTES NOTARIÉS. 6 MARS 1925 - 29 MAI 1953.*

1	6 mars 1925 - 16 juil. 1926.	1 volume
2	17 juil. 1926 - 12 déc. 1927.	1 volume
3	13 déc. 1927 - 3 fév. 1929.	1 volume
4	4 fév. 1929 - 20 mars 1930.	1 volume
5	22 mars 1930 - 24 juil. 1931.	1 volume
6	25 juil. 1931 - 5 jan. 1933.	1 volume
7	5 jan. 1933 - 13 juin 1934.	1 volume
8	14 juin 1934 - 6 août 1936.	1 volume
9	8 août 1936 - 20 fév. 1939.	1 volume
10	20 fév. 1939 - 14 mars 1942.	1 volume
11	14 mars 1942 - 4 août 1945.	1 volume
12	4 août 1945 - 12 avr. 1948.	1 volume
13	15 avr. 1948 - 21 nov. 1950.	1 volume
14	21 nov. 1950 - 27 avr. 1953.	

1 volume

15 28 avr. 1953 - 29 mai 1953.

1 volume

--- 16 - 77 MINUTES DES ACTES NOTARIÉS. 4 MAI 1925 - 29 MAI 1953.  
6 mars 1925 - 4 mai 1925.

16 4 mai 1925 - 24 août 1925.

1 volume

17 24 août 1925 - 31 déc. 1925.

1 volume

18 2 jan. 1926 - 30 avr. 1926.

1 volume

19 1er mai 1926 - 31 juil. 1926.

1 volume

20 2 août 1926 - 31 déc. 1926.

1 volume

21 6 jan. 1927 - 30 avr. 1927.

1 volume

22 1er mai 1927 - 1er août 1927.

1 volume

23 2 sept. 1927 - 31 déc. 1927.

1 volume

24 2 jan. 1928 - 30 avr. 1928.

1 volume

25 19 mai 1928 - 31 juil. 1928.

1 volume

26 3 août 1928 - 31 août 1928.

1 volume

27 5 nov. 1928 - 31 déc. 1928.

1 volume

28 3 jan. 1929 - 31 mai 1929.

1 volume

---

29	3 juin 1929 - 30 sept. 1929.	1 volume
30	1er oct. 1929 - 31 déc. 1929.	1 volume
31	2 jan. 1930 - 12 mai 1930.	1 volume
32	12 mai 1930 - 28 août 1930.	1 volume
33	29 août 1930 - 31 déc. 1930.	1 volume
34	5 jan. 1931 - 30 avr. 1931.	1 volume
35	2 mai 1931 - 30 sept. 1931.	1 volume
36	1er oct. 1931 - 31 déc. 1931.	1 volume
37	5 jan. 1932 - 30 mars 1932.	1 volume
38	1er avr. 1932 - 31 juil. 1932.	1 volume
39	1er août 1932 - 31 déc. 1932.	1 volume
40	6 jan. 1933 - 31 mars 1933.	1 volume
41	1er avr. 1933 - 30 juil. 1933.	1 volume
42	3 août 1933 - 28 déc. 1933.	1 volume
43	2 jan. 1934 - 30 juin 1934.	1 volume
44	1er juil. 1934 - 31 déc. 1934.	1 volume
45	3 jan. 1935 - 29 juin 1935.	

1 volume

46 1er juil. 1935 - 31 déc. 1935.

1 volume

47 2 jan. 1936 - 29 juin 1936.

1 volume

48 2 juil. 1936 - 31 déc. 1936.

1 volume

49 7 jan. 1937 - 25 juin 1937.

1 volume

50 1er juil. 1937 - 31 déc. 1937.

1 volume

51 2 jan. 1938 - 30 juin 1938.

1 volume

52 2 juil. 1938 - 27 déc. 1938.

1 volume

53 3 jan. 1939 - 29 juin 1939.

1 volume

54 2 juil. 1939 - 31 déc. 1939.

1 volume

55 2 jan. 1940 - 30 déc. 1940.

1 volume

56 3 jan. 1941 - 10 juil. 1941.

1 volume

57 11 juil. 1941 - 31 déc. 1941.

1 volume

58 2 jan. 1942 - 2 juin 1942.

1 volume

59 3 juin 1942 - 31 déc. 1942.

1 volume

60 9 jan. 1943 - 31 déc. 1943.

1 volume

61 4 jan. 1944 - 27 déc. 1944.

1 volume

---

62	6 jan. 1945 - 31 déc. 1945.	1 volume
63	1er jan. 1946 - 29 mai 1946.	1 volume
64	1er juin 1946 - 28 déc. 1946.	1 volume
65	3 jan. 1947 - 31 juin 1947.	1 volume
66	1er juil. 1947 - 30 déc. 1947.	1 volume
67	1er jan. 1948 - 31 juil. 1948.	1 volume
68	3 août 1948 - 30 déc. 1948.	1 volume
69	3 jan. 1949 - 30 juin 1949.	1 volume
70	1er juil. 1949 - 31 déc. 1949.	1 volume
71	3 jan. 1950 - 14 juil. 1950.	1 volume
72	15 juil. 1950 - 30 déc. 1950.	1 volume
73	4 jan. 1951 - 7 juil. 1951.	1 volume
74	7 juil. 1951 - 31 déc. 1951.	1 volume
75	3 jan. 1952 - 3 juil. 1952.	1 volume
76	3 juil. 1952 - 6 jan. 1953.	1 volume
77	6 jan. 1953 - 29 mai 1953.	1 volume